

# Le Fonds Intercommunal de Développement Agricole (FIDA) Installation

## CA DU PAYS VOIRONNAIS

### Présentation du dispositif

Le Fonds Intercommunal de Développement Agricole (FIDA) du Pays Voironnais est un outil d'accompagnement à l'agriculture du territoire qui s'inscrit dans la politique agricole de la Communauté d'agglomération.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Cette aide Installation est une aide individuelle, mobilisable par les porteurs de projet d'une installation agricole sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- s'installer sur le territoire du Pays Voironnais,
- être âgé de moins de 45 ans,
- avoir réalisé une formation BPREA ou équivalent,
- réaliser le dossier de demande d'aide au plus tard 18 mois après la date effective d'installation,
- produire une étude économique.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les projets doivent correspondre à l'un des suivants :

- Nouvelle activité ou nouvelle production
- Nouvelle transformation
- Nouveau mode de vente
- Création ou développement d'activité en agritourisme
- Projets de développement d'énergie renouvelable ou de mise en place d'installations pour l'économie d'énergie sur les outils de production.
- Développement de nouvelles pratiques agro-écologiques (dont Agriculture Biologique,
- Haute Valeur Environnementale)
- Projet répondant à la stratégie alimentaire inter-territoriale.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide du Pays Voironnais prend la forme d'une subvention d'un montant compris entre 3 000 et 6 000 €.

L'aide Installation peut être cumulable avec d'autres aides mais doit respecter la réglementation européenne en termes de cumul.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les demandes sont instruites par le service Agriculture du Pays Voironnais.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
  - › Règle de minimis n°2023/2831

---

## Organisme

### CA DU PAYS VOIRONNAIS

- 40 rue mainssieux  
CS 80363  
38516 VOIRON  
Téléphone : 04 76 93 17 71

---

## Source et références légales

### Références légales

Règlement (UE) n ° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.